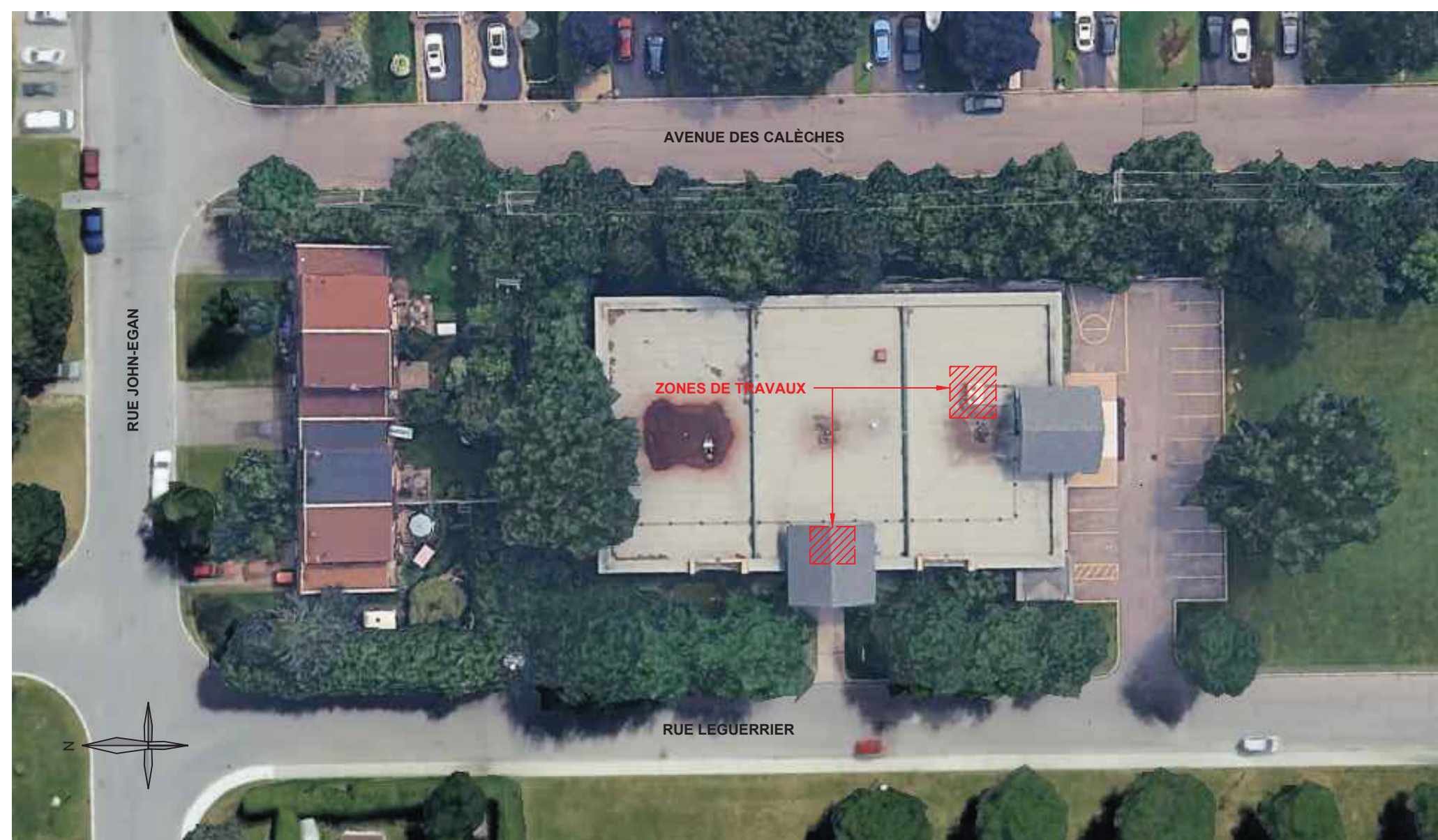


Centre l'Arrimage, 450, rue Leguerrier, Gatineau



PLAN CLÉ DES ZONES DE TRAVAUX

A1.1 — PAGE DE PRÉSENTATION

A2.1 — PLAN DE DÉMOLITION

A3.1 — PLAN DE CONSTRUCTION ET DÉTAILS

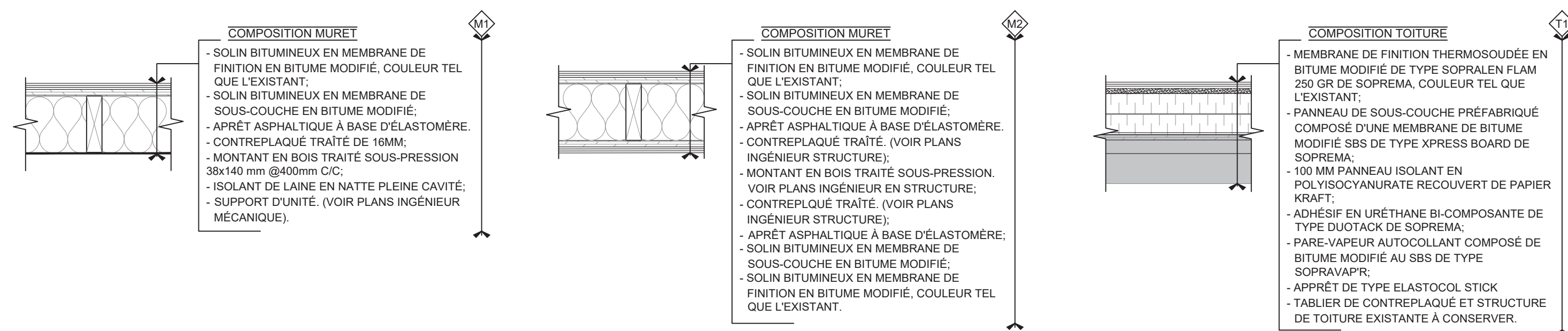
NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION

- AUCUNE MESURE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS.
- TOUTES LES MESURES INDIQUÉES SUR LES PLANS SONT APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LES VALIDER SUR PLACE.
- RETIRER TOUTS LES ÉLÉMENTS NOTÉS AUX PLANS DE DÉMOLITION ET DISPOSER DU SITE À L'EXCEPTION D'INDICATION CONTRAIRE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTS LES ACCESSOIRES ET SURFACES EXISTANTS QUI SERONT CONSERVÉS LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTS LES ESPACES DU BÂTIMENT QUI NE SONT PAS INCLUS DANS LE CONTRAT.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA RETIRER DU SITE, SANS DÉLAI, TOUTS LES ÉLÉMENTS DE REBUTS OU DÉBRIS QUI POURRAIENT ÊTRE DANGEREUX POUR LES OCCUPANTS DU BÂTIMENT.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA METTRE TOUTS LES DÉBRIS ET REBUTS DE DÉMOLITION DANS DES CONTENEURS À DÉCHETS ET LES ÉVACUER DU SITE. L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER LES FRAIS.
- AVANT D'INTERROMPRE UN SERVICE TEL QUE : ÉLECTRICITÉ, ÉAU, GAZ, ETC., L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE CLIENT 72 HEURES À L'AVANCE.
- SE RÉFÉRER AUX PLANS DE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET STRUCTURE POUR LES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR RELATIFS À CES DISCIPLINES.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES PLANS, DIMENSIONS, DÉTAILS, DEVIS, ET CONDITIONS DE CHANTIER EN PLUS D'AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT DÉSACCORD ET OMISSION.

NOTES GÉNÉRALES DE CONSTRUCTION

- TOUTS LES TRAVAUX DEVONT RESPECTER LES CODES DE BÂTIMENT ET LES NORMES EN VIGUEUR.
- AUCUNE MESURE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES PLANS. DEMANDER À L'ARCHITECTE SI DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES SONT REQUISES.
- TOUTES LES MESURES INDICQUÉES SUR LES PLANS SONT APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LES VALIDER SUR PLACE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES PLANS, DIMENSIONS, DÉTAILS, DÉVIS ET CONDITIONS DE CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT DÉSACCORD ET OMISSION AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR TOUTS LES MATÉRIAUX ET LA MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRES POUR COMPLÉTER TOUTES LES ÉTAPES DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE FOURNIR ET INSTALLER TOUTS LES EMBOUTISMENTS REQUIS AUTOUR DES CONDUITS MÉCANIQUES OU LES POUTRES ET COLONNES INDICQUÉES SUR LES DESSINS.
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PROTÉGER LES TRAVAUX COMPLÉTÉS DU PRÉSENT CONTRAT JUSQU'AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX ET L'APPROBATION FINALE DE L'ARCHITECTE ET DU CLIENT.
- RÉFÉRER AUX DESSINS ET AUX DEVIS EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE POUR LES TRAVAUX À COORDONNER AVEC CES DISCIPLINES.
- PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UNE MEMBRANE INTERMÉDIAIRE ENTRE LES ÉLÉMENTS D'ACIER ET D'ALUMINIUM AFIN DE CONTRÔLER LA CORROSION.
- TOUTE PENTE DOIT AVOIR UN MINIMUM DE 2% SAUF SUR INDICATION CONTRAIRE.

BORDEREAU DES COMPOSITIONS



1885, Saint-Louis, Gatineau (Québec) J8T 6G4
Téléphone : 819-485-1054
Courriel : kboivin@a4architecture.ca

CE DOCUMENT NE DOIT
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES
FINS DE CONSTRUCTION

SCEAU:



CLIENT:

CSSPO
225, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau Gatineau, Qc
CONTACT :
RICHARD PERRON
richard.perron@csspo.gouv.qc.ca

PROJET: REF# 26-27-39

REEMPLACEMENT
D'UNITÉS DE TOIT
CENTRE L'ARRIMAGE
450, rue Leguerrier, Gatineau

ÉMISSIONS :

2026/08/05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
2026/06/29	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
2026/06/23	ÉMIS POUR COORDINATION

DESSIN:

PAGE DE
PRÉSENTATION

*ÉCHELLE MÉTRIQUE INDIQUÉE

VÉRIFIÉ PAR :
K. BOIVIN

DESSINÉ PAR
C.CAILLON

A1.1

ARCHITECTURE

26-1223-REPLACEMENT D'UNITÉS

SCEAU:



ÉMISSIONS :

[illegible]

DESSIN:

PLAN DE DÉMOLITION

ÉCHELLE MÉTRIQUE INDICUÉE

VÉRIFIÉ PAR :
K. BOIVIN

DESSINÉ PAR :
C.CAILLON

PAGE:

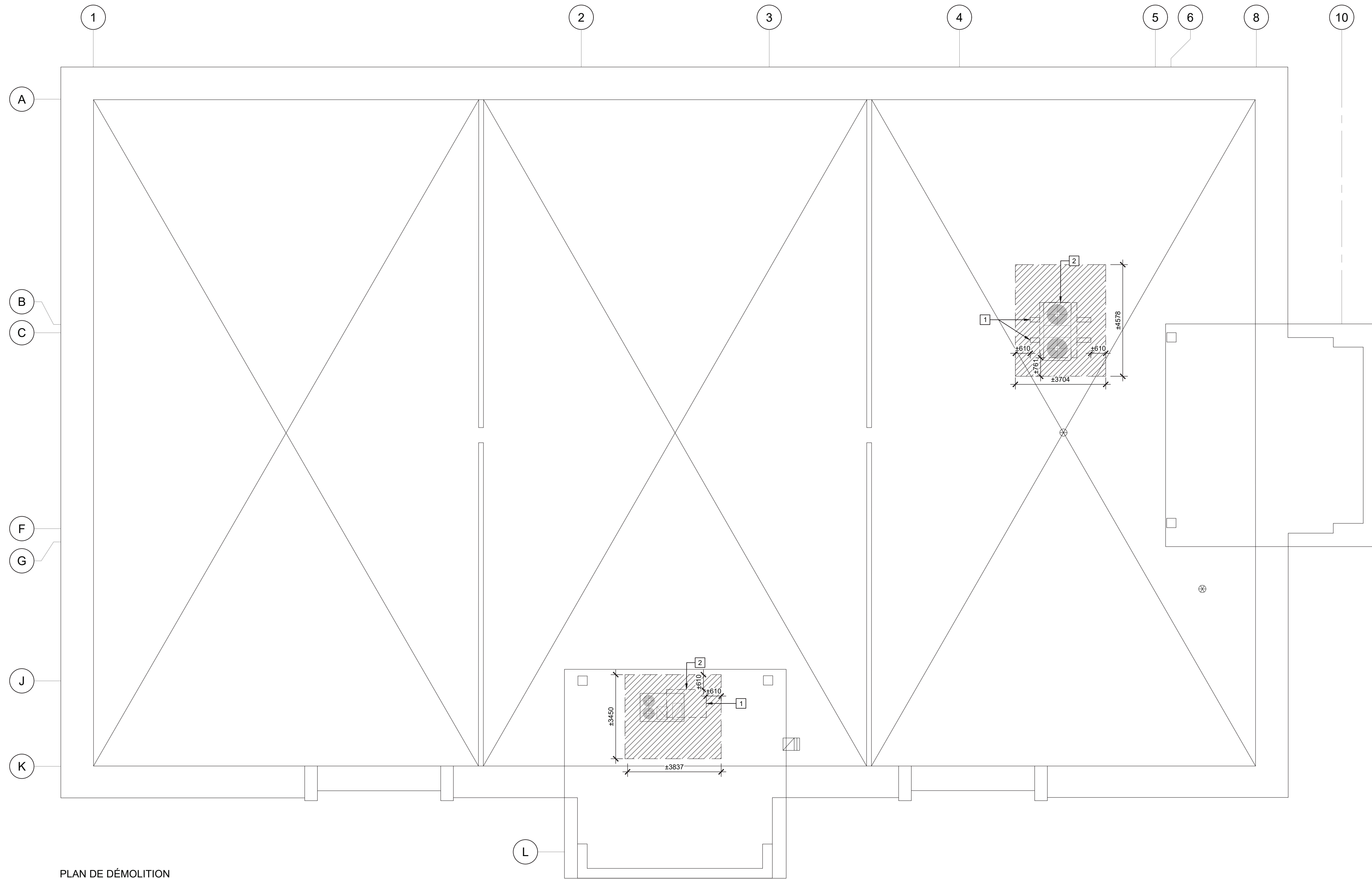
A2.1

ARCHITECTURE

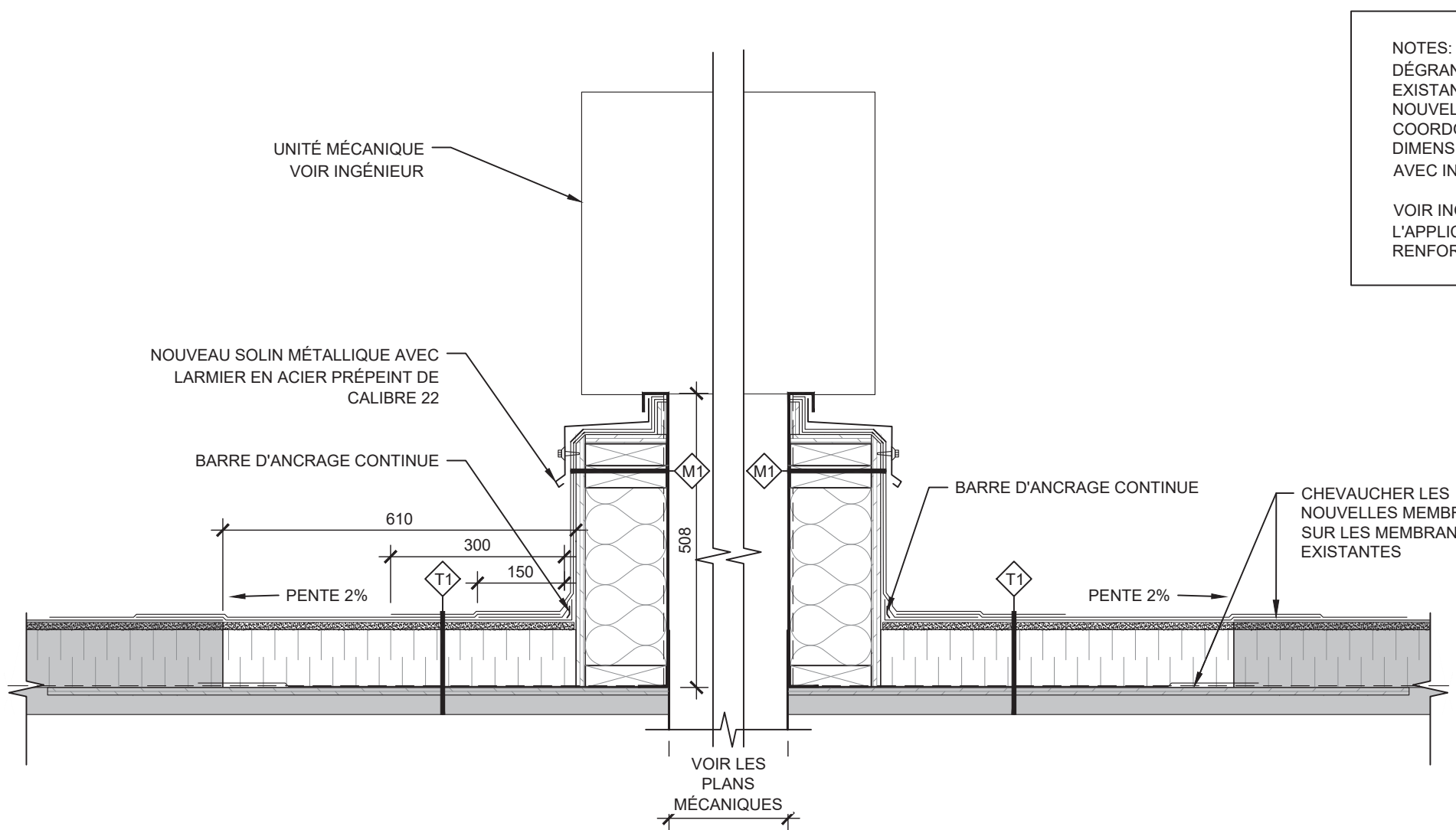
26-1223-REMPLACEMENT D'UNITES

LEGENDE DE DEMOLITION

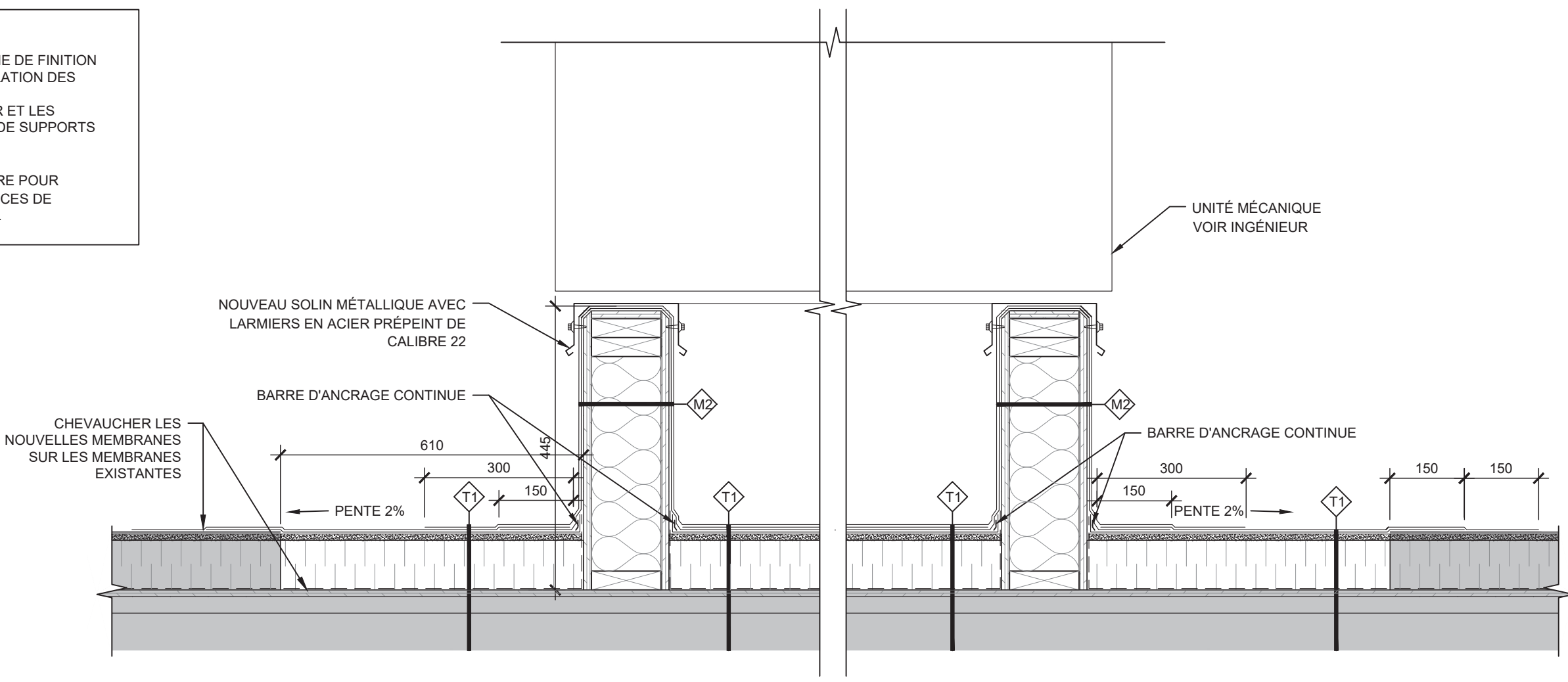
	ZONE DE TOITURE A DEGARNIR JUSQU'AU TABLIER DE CONTREPLAT EXISTANT (ENLEVER LES 2 MEMBRANES ELASTOMERES, LE PANNEAU DE SUPPORT, L'ISOLANT PLAT, LE PARE-VAPEUR); CONSERVER LE TABLIER DE CONTREPLAT EXISTANT.
1	BASE D'UNITÉ MÉCANIQUE EXISTANTE À DÉMOLIR ET DISPOSER DU SITE.
2	UNITÉ MÉCANIQUE À RETIRER. VOIR PLAN INGÉNIEURS.



PLAN DE DÉMOLITION

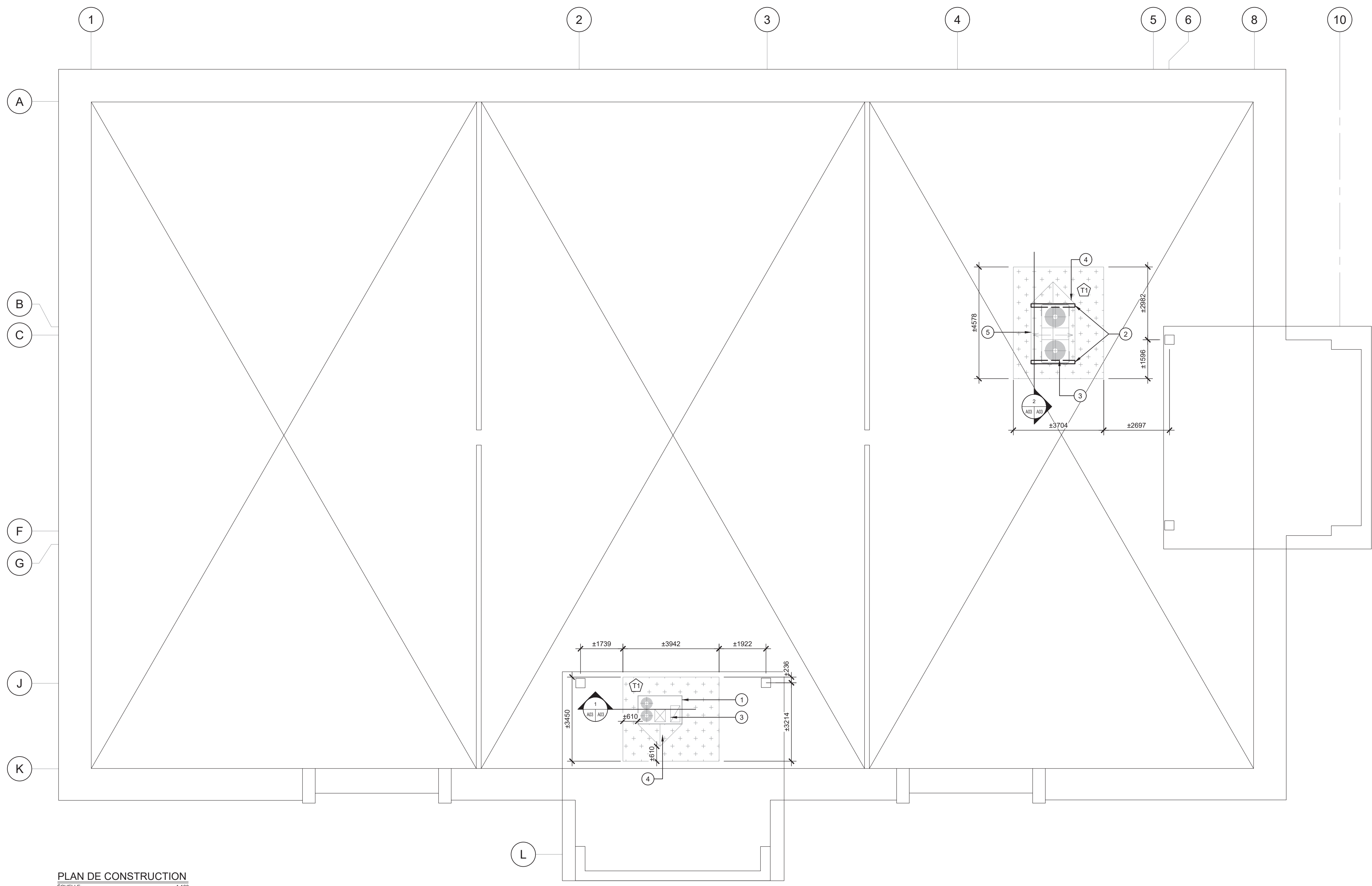


1 DÉTAIL BASE D'UNITÉ MÉCANIQUE
ÉCHELLE: 1:10



2 DÉTAIL BASE DU CONDENSATEUR
ÉCHELLE: 1:10

LÉGENDE DE CONSTRUCTION	
	ZONE DE RÉFECTION DE TOITURE.
①	CONSTRUIRE UNE NOUVELLE BASE POUR L'UNITÉ MÉCANIQUE. (VOIR PLANS INGÉNIEURS ET DÉTAIL ASSOCIÉ).
②	CONSTRUIRE UNE NOUVELLE BASE POUR LE CONDENSATEUR. (VOIR PLANS INGÉNIEURS ET DÉTAIL ASSOCIÉ).
③	NOUVELLE UNITÉ MÉCANIQUE. (VOIR PLAN INGÉNIEUR MÉCANIQUE).
④	DOS D'ÂNE À PRÉVOIR LORS DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE.
⑤	PENTE À DEUX VERSANTS DE 2% À PRÉVOIR DEPUIS LE CENTRE DES MURETS POUR L'ÉCOULEMENT DE L'EAU.



PLAN DE CONSTRUCTION
ÉCHELLE: 1:100

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

SCEAU:

Ordre des architectes

Karine Boivin

A 4915

KARINE BOIVIN

ARCHITECTE

du Québec

CLIENT:

CSSPO
225, rue Saint-Rédempteur,
Gatineau Gatineau, Qc
CONTACT :
RICHARD PERRON
richard.perron@csspo.gouv.qc.ca

PROJET: REF# 26-27-39

REEMPLACEMENT
D'UNITÉS DE TOIT
CENTRE L'ARRIMAGE
450, rue Leguerrier, Gatineau

ÉMISSIONS :

2026/08/05	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
2026/06/29	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES
2026/06/23	ÉMIS POUR COORDINATION

DESSIN:

PLAN DE
CONSTRUCTION ET DÉTAILS

ÉCHELLE MÉTRIQUE INDICUÉE

VÉRIFIÉ PAR :
K. BOIVIN

PAGE:
A3.1

DESSINÉ PAR :
C. CAILLON

26-1223-REEMPLACEMENT D'UNITÉS